

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 12 juillet à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire.

La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 06 juillet 2016 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (article L.2121-10 – L.2121-11)

Etaient présents : M. Michel DASSIÉ, M. Jean-Claude COULON, Mme Claire LIÉNART, adjoints, M. Bernard BOUILLY, M. Gérard BARDON, M. Bernard DELAMARRE, Mme Dominique DELATTRE, M. Maurice GUILDOUX, M. Antony MARTIN, M. Jean-Pierre VALLERY, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme Sylvie MOUGEOTTE (pouvoir donné à Mme BLANCHARD Chantal), Mme Josette CONIL (pouvoir donné à M. Michel DASSIÉ), Mme Jocelyne JOUSSEAUME (pouvoir donné à M. Jean-Pierre VALLERY), Mme Magali GOUBON

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

M. Jean-Claude COULON est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. Réaménagement de la Place Gaston Robert et de la Rue des Boulassiers : approbation du projet

Mme le maire informe qu'une réunion avec le Syndicat de la voirie a eu lieu le 23 juin dernier à la mairie de La Brée, afin de présenter le dossier « Projet » pour l'aménagement de la Place Gaston Robert et de la rue des Boulassiers. Elle rappelle que les travaux portent sur une réfection du revêtement et de la chaussée afin de faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite. Des places de parking seront matérialisées devant les commerces avec une largeur de 2,50m, en zone « bleue » de 9h à 19h pour une durée maximale d'une heure.

Elle explique que les diverses subventions sollicitées auprès de la préfecture (DETR) et du conseil départemental (amendes de police) ne seront pas attribuées au titre de 2016, ce qui risque de remettre en cause la réalisation des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 2 voix contre (Mme DELATTRE et M. BARDON)

Et 2 abstentions (M. MARTIN et M. VALLERY)

Mme LIENART tient à préciser qu'elle vote « pour » afin d'arriver à un consensus mais qu'elle émet des réserves quant à certaines dispositions du projet.

- Valide le dossier « projet » présenté par Mme le maire pour un coût estimatif total de 126 832,00 € HT soit 80 117,00€ HT pour la Place Gaston ROBERT et 46 715,00€ HT pour la Rue des Boulassiers, en précisant que le mobilier urbain sera soustrait du marché.
- Décide le report des travaux à fin 2016 permettant ainsi le report des subventions pour 2017.

Etant précisé que les pavés ne seront pas détruits mais retirés et stockés pour une réutilisation ultérieure.

2. Communauté de communes : approbation du plan de signalisation

Mme le maire rappelle que dans le cadre du projet de plan de jalonnement du centre-bourg et l'adhésion de la commune au groupement de commande pour l'achat des panneaux de signalisation et de vitrines, le plan « cœur de village » doit être validé par le conseil municipal afin de permettre la mise en place de la signalétique. Elle informe que 2 vitrines sur mâts seront installées aux parkings du marché et de La Baudette pour un coût de fourniture de 3.893,44€ HT et 700€ HT de pose ; ainsi que 2 vitrines murales sur les murs de La Poste et de l'Office de tourisme pour un coût de fourniture de 1.862,76€ HT et 300€ HT de pose. Ces vitrines contiendront des plans de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan du « cœur de village » matérialisant l'implantation des commerces et services communaux (parkings, toilettes..).

3. Réhabilitation des logements 3 Rue du Général de Gaulle : approbation de l'opération

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire sur le projet de réhabilitation de 4 logements (de l'ancienne gendarmerie), situés 3 rue du général de Gaulle, et confié à SOLIHA Bâtitteur de logement d'insertion Sud-Ouest (ex PACT 17), le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération telle que décrite dans le plan de financement du projet pour un coût d'opération de 376 631€ TTC subventionné à hauteur de 203 496€ et complété par un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations de 173 135€, une surface locative créée de 171 m² ;
- approuve la conclusion d'un bail à réhabilitation avec SOLIHA pour une durée de 38 années. Cette durée étant définie par :
 - o la durée de l'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations soit 35 ans,
 - o la demande de la Caisse des dépôts d'augmenter de 2 ans la durée du bail après la fin de l'emprunt afin de garantir d'éventuels impayés
 - o la signature du bail au commencement des travaux soit 1 an supplémentaire ;
- approuve la conclusion du bail à réhabilitation avec SOLIHA pour un loyer d'un montant de 1€ par an en compensation des travaux entièrement à charge de SOLIHA, de la taxe foncière à charge de SOLIHA du fait du transfert de propriété pendant la durée du bail et des loyers modérés qui seront appliqués par le CLAJ (un bail entre SOLIHA et le CLAJ sera conclu afin de gérer les locations à loyers modérés) ;
- autorise Maître Julie GARRAU-MOUNET ou l'un de ses collaborateurs de l'Office notarial du clos Chauvin (à Libourne) à rédiger le bail à réhabilitation ;
- donne un accord de principe sur la garantie du prêt à souscrire pour le financement des travaux prévus (garantie d'emprunt demandée par la Caisse des Dépôts et Consignations) :
 - o prêt d'un montant de 173 135€
 - o durée de 35 ans
 - o taux : Livret A à 0,2% ;
- autorise le recours à un géomètre afin que l'assiette du bail soit précisément identifiée.

Etant précisé que pendant toute la durée du bail à réhabilitation SOLIHA s'engage à effectuer tous les travaux de réfection, à louer au CLAJ et à maintenir en bon état de fonctionnement l'immeuble. Le CLAJ, quant à lui, s'engage à louer en priorité aux stagiaires et saisonniers de la Ferme marine du Douhet.

Mme le maire informe que si les travaux ne sont pas finis la saison prochaine, les Maîtres-nageurs sauveteurs seront logés au camping municipal.

Questions diverses

Ex-gendarmerie : Mme le maire informe qu'elle projette de réhabiliter la salle associative « des bons amis » en logements et de démolir la longère sur le côté droit pour y créer des places de parking. Elle précise que ce projet reste à discuter ensemble.

Rue des Ardillières : M. VALLERY signale que la zone limitée à 30 km/h rue des Ardillières n'est pas respectée. Il demande si des ralentisseurs ne pourraient pas être installés même à faible hauteur.

Entrée de village : Mme DELATTRE signale que les véhicules arrivent beaucoup trop vite à l'entrée de La Brée au niveau de la déchetterie car le panneau 50 est positionné après la sortie « déchetterie ». Elle demande si ce panneau ne pourrait pas être déplacé en amont.

Allée de la Digue : M. VALLERY demande si les vélos sont autorisés à circuler allée de la Digue malgré le sens interdit à tout véhicule indiquant une zone piétonnière exclusive.

Mme le maire dit que ce problème allait être étudié afin d'assurer la sécurité de tous ; de même que l'incivilité de certains automobilistes qui enlèvent les barrières d'interdiction pour passer et roulent trop vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.

Publié le 19 juillet 2016

Mme le Maire

C. BLANCHARD